

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COURSES HORS STADE

DE MEURTHE ET MOSELLE

Compte rendu de l'assemblée plénière

Du 21 septembre 2019 à

TOMBLAINE

Après avoir constaté que le Quorum était atteint :

(75 invités , 30 présents , 13 excusés) , le Président, Michel FOLLEY, pouvait déclarer la séance ouverte à 14h40.

Rappelant les absences de représentants de la mairie de Tomblaine, de Jeunesse et Sports, de représentant de la Préfecture(excusé) , il pouvait saluer la présence de Jean-Luc VIAUX, vice-président du Comité 54 d'athlétisme.

Ce dernier tient d'ailleurs à saluer le travail accompli par tous les bénévoles organisateurs de courses et qui, malgré les contraintes administratives, de plus en plus oppressantes, continuent

[Hommage à André TERNARD](#) :

Michel FOLLEY, en préambule tenait à rappeler la disparition de André TERNARD, secrétaire, de la CDCHS 54, décédé subitement au cours de l'année 2019. Il évoquait alors les multiples « casquettes » du défunt et son engagement sans failles dans le milieu associatif.

Un hommage lui était rendu par une minute de silence.

[Présentation de Marie-Claire PELLETIER, la nouvelle secrétaire](#) :

Rappelant la nécessité de poursuivre les activités de la CDCHS, il a le plaisir de présenter la nouvelle secrétaire, Marie-Claire PELTIER, très engagée dans le sport départemental, ayant déjà repris les rênes du Trophée Sports Loisirs et qui a pris cette nouvelle tâche avec une grande efficacité.

[Bilan moral de l'exercice 2019](#) :

Marie-Claire PELTIER, secrétaire, aborde ensuite un certain nombre de points d'ordre administratif : catégories, présentation du manuel pratique de l'organisateur Running 2020 (voir téléchargement Il poursuit donc en évoquant les difficultés croissantes à dresser un

calendrier départemental des courses respectant au maximum les désirs de chacun du fait d'un accroissement des compétitions organisées mais aussi et surtout du fait de l'indiscipline de certains organisateurs, persistant, malgré les rappels à la législation , à outrepasser sans vergogne un point essentiel du règlement, telle la nécessité de déposer un dossier de demande d'organisation en bonne et due forme. Il évoque aussi l'apparition de courses sauvages, à Gerbéviller, Roville devant Bayon et LUNEVILLE.

La commission doit se rendre à la sous-préfecture de Luneville le 14 octobre prochain) Les sous-préfecture de Briey et Toul se mettent souvent en contact avec Alain SOMMARUGA, le délégué de la commission sur le secteur. André TERNARD n'a jamais eu de contact avec la sous-préfecture de LUNEVILLE. Guy BOURGUIGNON délégué par la commission fera le maximum pour nouer des liens

Si nous avons une situation difficile sur Luneville nous ne pouvons que remercier la présidente du club de d'Ath de Luneville.

(A propos de ces courses dites « Octobre rose », Pascal Thiébaud tient à rappeler que ce label appartient aux courses sur Nancy et qu'il n'y a aucune raison pour que d'autres courses s'approprient ce terme.)

Rapport financier :

Guy Bourguignon, trésorier, fait la présentation du compte administratif de l'exercice 2018-2019 ainsi que du budget prévisionnel 2019-2020.

Acceptés à l'unanimité.

Rappel : joindre à toute demande de dossier : un chèque de 8 € pour les courses de moins de 500 coureurs, et 16 € pour les courses de plus de 500 coureurs.

Réglementation 2020 :

Catégories, manuel pratique de l'organisateur running 2020(téléchargement possible)

la réglementation des manifestations hors stade (site FFA) ,les modalités de constitution de dossier de demande de course auprès de la CDCHS54, précisions en matière de certificats médicaux....)

(Tollé de la part des organisateurs présents qui ne comprennent pas

à juste titre) , qu'un certificat médical ne soit pas demandé pour des courses qui se réclament d'octobre rose.

Enfin, elle demande aux organisateurs de bien vérifier si leurs adresses mail sont toujours valables.